



**59<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CSW), Nations Unies,  
New York  
9-20 mars 2015  
Intervention de Madame Lydia Mutsch  
Ministre de l'Égalité des Chances  
Luxembourg**

Le discours prononcé fait foi

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

La semaine passée, le Gouvernement luxembourgeois a adopté son Plan d'égalité des femmes et des hommes pour la période 2015-2018. Ce texte documente la responsabilité collective du Gouvernement dans la mesure où chaque ministre a proposé, dans son domaine de compétences respectif, des mesures concrètes en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, mesures pour l'exécution desquelles il signe responsable.

Je suis convaincue que ce n'est que grâce à cette approche intégrative que nous arriverons à réaliser des progrès : les efforts pour faire avancer l'égalité entre hommes et femmes et les droits des femmes ne doivent pas rester concentrés auprès des ministres des droits des femmes, auprès des commissions parlementaires compétentes ou encore auprès des nombreuses activistes et militantes de la société civile (que je tiens par ailleurs à féliciter pour leur engagement journalier de longue haleine).

L'ensemble des acteurs, hommes et femmes politiques, au niveau national et local, partenaires sociaux, chaque membre de la société, indépendamment de son sexe, doit se sentir concerné et préoccupé par les inégalités persistant entre hommes et femmes au 21<sup>ème</sup> siècle et doit participer activement à leur élimination.

C'est une question de respect des droits de l'Homme. C'est surtout une question de respect des droits des femmes. C'est un prérequis au fonctionnement d'une société égalitaire moderne.

Mesdames et Messieurs,

En cette année où l'on célèbre au niveau international le 20<sup>ième</sup> anniversaire de la plate-forme de Beijing et le 15<sup>ième</sup> anniversaire de la résolution 1325, le Luxembourg marque également au niveau national le 20<sup>ème</sup> anniversaire du ministère de la promotion féminine: par la création d'un ministère indépendant en 1995, le Gouvernement luxembourgeois a marqué sa volonté de mener une politique autonome de promotion de la femme.



Si en 2005, le Ministère a changé de dénomination en devenant le Ministère de l'Égalité des chances, la promotion féminine et la lutte contre les inégalités qui persistent à l'égard des femmes dans de nombreux domaines continuent à constituer des priorités politiques.

Ainsi, le Gouvernement luxembourgeois a adopté, en septembre 2014, une stratégie vers un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans la prise de décision politique et économique.

Cette stratégie constitue la base de travail pour atteindre les objectifs concrets et chiffrés d'une présence, d'ici 2019, de 40% du sexe sous-représenté sur les listes électorales pour les élections législatives ainsi que dans les conseils d'administration des établissements publics respectivement des entreprises privées dans lesquelles l'Etat détient une participation.

Un autre domaine critique de la Plate-forme de Beijing qui a suscité nos efforts de manière continue au cours des 20 ans passés et qui, malheureusement, continue à le faire est la lutte contre les violences faites aux femmes et en particulier la lutte contre la violence domestique.

Mon ministère a récemment fait réaliser un projet de recherche scientifique, inédit au Luxembourg, sur les causes de la violence domestique. Les résultats de cette étude permettent une meilleure compréhension de ce fléau et serviront de base à une politique de prévention plus ciblée et plus efficace.

Par ailleurs, mon Gouvernement va ratifier prochainement la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

La lutte contre la violence à l'égard des femmes est une condition essentielle pour la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et il est juste qu'elle soit reprise dans l'objectif spécifique dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, de même que l'accès transparent et garanti aux soins de santé, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive. Il s'agit là de causes pour lesquelles nous continuerons à nous engager dans toutes les enceintes.

Mesdames et Messieurs,

Même si des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines telles que l'éducation, l'accès aux soins de santé ou encore les droits fondamentaux et ont permis d'améliorer les conditions de vie de beaucoup de femmes dans le monde, le programme d'action de Beijing reste toujours aussi important qu'il y a vingt ans lors de son adoption:

Son objectif ultime est d'établir l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie. Or, il nous faut le reconnaître: aucun pays n'a jusqu'à présent atteint cet objectif.

C'est pourquoi, nous devons non seulement continuer nos efforts mais intensifier notre engagement et étendre nos collaborations afin d'accélérer les avancées légales et pratiques pour une égalité réelle des hommes et femmes de ce monde.

Et nous devons surtout confirmer notre attachement à ce noble objectif et exprimer notre conviction qu'il est réalisable.

Je vous remercie de votre attention.